

Profil professionnel

(Profil de qualification)

Spécialiste en formation professionnelle avec brevet fédéral

1. Environnement professionnel

Les spécialistes de la formation professionnelle maîtrisent les procédures en relation avec la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles. Ils assument leurs tâches en tant que responsable (voie directe) ou en tant que consultant (voie indirecte). Ils peuvent exercer cette activité à titre professionnel, élaborer, diriger et réaliser des projets de formation professionnelle dans leur domaine de compétence (services administratifs, organisations du monde du travail OrTrA, écoles, institutions privées, entreprises et réseaux d'entreprises formatrices) dans le respect des directives et des normes de qualité.

2. Domaines d'activité

Les spécialistes de la formation professionnelle accomplissent les tâches suivantes:

2.1 Fonctions générales

- Mise en œuvre de modifications partielles ou totales de lois et dispositions d'application cantonales et fédérales
- Déroulement des tâches dans le domaine de compétences d'une manière axée sur les exigences de la clientèle
- Introduction des nouvelles ordonnances sur la formation
- Marketing des places d'apprentissage actif et axé sur la demande
- Réalisation de campagnes en faveur de la formation professionnelle
- Participation active aux commissions et groupes de travail
- Promotion de la coopération entre lieux d'apprentissage (entreprise, cours interentreprises, école professionnelle)
- Promotion et contrôle de la qualité garanties par une aide et un controlling adéquats

2.2 Formation professionnelle initiale

- Organisation de la formation professionnelle initiale dans l'entreprise en qualité de formateur en entreprise
- Activité dans la surveillance des apprentissages
- Organisation de procédures de qualification
- Coordination et conseils dans le domaine de la formation

2.3 Formation professionnelle supérieure et formation continue à des fins professionnelles

- Conception et réalisation de formations diverses

En collaboration avec les organes compétents:

- Développement de règlements d'examens et de directives
- Développement de programmes de formation continue
- Organisation d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs

3. Lieux de travail

Les spécialistes en formation professionnelle exercent leur activité auprès des

- offices d'orientation professionnelle de l'administration publique
- secrétariats de formation professionnelle des organisations du monde du travail OrTra (organisations patronales et syndicales)
- entreprises formatrices et réseaux d'entreprises formatrices

4. Compétences

4.1 Compétences professionnelles et méthodologiques

Les spécialistes en formation professionnelle ont de vastes connaissances en

- *coaching* (des personnes en formation)
- gestion de projet (projets dans le domaine de la formation professionnelle)
- assurance qualité (dans la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles)
- dispositions légales régissant la formation professionnelle

et ont appris à les appliquer dans leur domaine de compétences de façon ciblée et partenariale

4.2 Compétences personnelles et sociales

Les spécialistes en formation professionnelle ont un véritable esprit de service et une grande sûreté de soi. Ils sont donc en mesure:

- d'agir de façon autonome et responsable
- de réagir avec souplesse
- de résister au stress et de s'adapter au changement
- de s'investir personnellement et efficacement dans l'action
- de gérer crises et conflits
- de travailler dans un esprit d'équipe et de résolution des problèmes

4.3 Compétences managériales

Les spécialistes en formation professionnelle ont la capacité de

- conduire et d'encourager les collaborateurs du domaine de la formation et les personnes en formation
- transmettre le savoir professionnel
- choisir et mettre en œuvre de manière ciblée la méthode appropriée à une direction autonome globale ou de certains secteurs dans leur domaine de compétence

4.4 Compétences professionnelles

Les spécialistes de la formation professionnelle ont – en matière de formation professionnelle initiale, maturité professionnelle, formation professionnelle supérieure et formation continue à des fins professionnelles – les connaissances et aptitudes requises pour exercer cette activité à titre professionnel, développer, diriger et réaliser des projets. Ils sont par exemple en mesure d'effectuer des tâches administratives dans la surveillance des apprentissages, gérer des contrats d'apprentissage, réaliser des campagnes marketing en faveur de la formation professionnelle, introduire les nouvelles ordonnances sur la formation professionnelle initiale, organiser des procédures de qualification, concevoir et réaliser des formations diverses.

Cela implique notamment qu'ils/elles:

- participent au développement de la formation professionnelle initiale en tenant compte de l'évolution du monde du travail et de la société;
- conçoivent et développent les offres en matière de formation professionnelle supérieure et de formation continue à des fins professionnelles dans le respect des conditions cadre organisationnelles, institutionnelles et économiques;
- organisent, réalisent et développent la formation professionnelle initiale en qualité de formatrice ou formateur en entreprise;

- déterminent le profil recherché pour le choix des futurs apprentis, pilotent le processus de recrutement, établissent le programme de formation et définissent la procédure d'évaluation idoine;
- élaborent et mettent en œuvre - dans leur domaine de compétence (services administratifs officiels, OrTrA, écoles et institutions privées, entreprises et réseaux d'entreprises formatrices) - des projets et des mesures en matière de formation professionnelle, dans le respect des directives, des normes de qualité et des exigences de la clientèle;
- interprètent l'évolution démographique, économique et technologique, en tirent des conclusions et mettent en œuvre les mesures qui en découlent;
- réagissent avec souplesse et de façon appropriée face à des situations imprévues et proposent des solutions;
- s'adaptent vite à l'évolution des besoins dans leur travail et procèdent aux adaptations qui s'imposent;
- connaissent les droits des personnes en formation et les conseillent de façon appropriée;
- contribuent aux bonnes relations avec les partenaires de la formation, grâce à leur sens de la communication et des responsabilités dans l'exercice de leur activité, et favorisent ainsi un déroulement optimal des formations initiale et continue.

5. Dénomination professionnelle

Dès la réussite de l'examen final, les spécialistes en formation professionnelle peuvent porter le titre suivant:

Spécialiste en formation professionnelle avec brevet fédéral

Berufsbildungsfachfrau/Berufsbildungsfachmann mit eidgenössischem Fachausweis

Specialista della formazione professionale con attestato professionale federale

Vocational Education and Training Specialist with Advanced Federal Certificate of Higher VET